



Versailles, le 28 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

La nouvelle carte des cantons dans les Yvelines

Le décret portant délimitation des cantons dans le département des Yvelines est paru au Journal officiel du 26 février 2014 (consultable sur le site internet : décret et carte).

A l'issue de l'examen du projet de carte cantonale qui lui avait été transmis, le Conseil général des Yvelines a adopté, le 8 janvier dernier, une motion suggérant des modifications au projet du Gouvernement.

Ce dernier a choisi de faire sensiblement évoluer son projet pour tenir compte des propositions de l'assemblée départementale :

- afin de faire disparaître l'écart démographique trop important prévu dans le projet initial pour le canton de Trappes, le Gouvernement a proposé, au regard de la motion adoptée par le conseil général, le retrait de la commune de Maurepas de ce canton ; cette commune rejoint ainsi le canton initialement dénommé Voisins-le-Bretonneux et qui prend dès lors le nom de Maurepas, cette commune en étant la plus peuplée ;

- par voie de conséquence, afin que ce dernier canton respecte lui aussi le plafond démographique, les communes des Essarts-le-Roi, des Bréviaires et du Perray-en-Yvelines ont été transférées vers le canton de Rambouillet, permettant ainsi de respecter les limites de l'actuel canton, décision qui contribue à mieux respecter les bassins de vie : le nouveau canton de Rambouillet correspond ainsi très strictement à l'addition des actuels cantons de Saint-Arnoult et de Rambouillet ;

- au regard de la motion du Conseil général, les communes de Gambaiseuil et Saint-Léger-en-Yvelines rejoignent également le canton de Rambouillet, ce qui permet, premièrement, une prise en compte des contours intercommunaux et, deuxièmement, la réduction de la taille du nouveau canton d'Aubergenville, que le Conseil général avait également souhaitée ;

- afin, là aussi, de mieux respecter les périmètres des intercommunalités, est prévu le rattachement de la commune de l'Etang-la-Ville au canton de Saint-Germain-en-Laye ;



- enfin, un nouveau découpage intra-urbain de la commune de Versailles est adopté, afin de réduire l'écart démographique entre les deux cantons ; le quartier de Satory est ainsi intégralement inscrit dans le canton de Versailles -1.

Ce nouveau projet du Gouvernement a reçu un avis favorable du Conseil d'Etat qui a souhaité ajouter au projet le rattachement des communes de Chavenay et Rennemoulin au canton de Saint-Cyr-l'Ecole afin de mieux équilibrer la démographie de ce canton.

Le décret publié le 26 février est donc en tout point conforme à la version qui a reçu un avis favorable du Conseil d'Etat et il reprend de nombreuses modifications suggérées par le Conseil général des Yvelines.



Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22
pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr